

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 8 juin 1866

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (377r, 378v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 8 juin 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45484>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 juin 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Sur l'affaire Jacquet. Godin communique à Delpech ses observations sur l'expertise faite à Reims de ses émaux. Il ne nie pas qu'il y ait du plomb dans les émaux expertisés, mais pense qu'une main mal intentionnée a pu y mettre de l'acide avant l'expertise pour que le plomb se détache aussi facilement de l'émail. Il lui explique qu'il ne pouvait pas refuser à Jacquet l'emploi de ses émaux brevetés dont il avait fait une condition du traité conclu entre eux. Il pense que les avocats de Jacquet vont utiliser l'argument - ridicule - de l'action du gaz sur les émaux. Il propose d'ajouter aux conclusions la proposition de supprimer le plomb des émaux. Il indique qu'écrit à Blanquinque de Vervins à ce sujet.

Notes La deuxième page de la lettre est copiée deux fois dans le registre : folio 378v et folio 379v (copie de moindre qualité).

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#),
[Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [Blanquinque, Eugène](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)

Lieux cités

- [Reims \(Marne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Monsieur Desprez

Je vous retourne le rapport des experts
de Reims sur lequel vous me demandez
mes observations. Je dis que le docteur
dise quelques peur de croire que la mort
du plomb dans les ossements dont il s'agit,
peut être due dans un rapport à celle
de la vérité des rapports suscités par un
comprend rien, pour quelle cause donc
il aurait fait que quel main mal intentionné
ait commis par atteinte les ossements
d'après l'avis ayant sur ce fait de faire
les rapports. Si cela ne pas en être le
cas il convient de percevoir des gens
qui savent le plomb ne peut se détruire si
l'os est dans la facilité qu'ils indiquent, mais
cela est tout à souhait.

Quant aux conclusions quelles la
composition ci-contre - je ne dis pas
d'apporter quelques nuances cabbalistes
et particulièrement ne considérant que
ne parait avoir une certaine importance
ce rapport être à libre de refuser à ce que
l'apposition - les ossements morts jusqu'à
mon avis, fait une condition pour le faire
et cette condition fait au traité mentionné
peut pas aussi se participation dans
l'apposition.

quand a l'affaire du gay et
l'héritier c'est la une question réelle
mais le docteur savait mal le sujet des
papiers dans le barreau sur lesquels tout
l'industrie des magistrats qui se déguisent
en révolutionnaires ne démontre pas
que ce point de nos révoltes a été
peut-être quelques élections dans le but d'obtenir
l'abolition en proposant la suppression
complète des émeutes le 1er juillet lorsque
le général queut être banni de l'armée
sur ce point l'avis de M. Polkinghorne
de Londres p. lui être aujourd'hui en un
mouvement contre l'opposition l'assurance
de une prompte exécution

Le 20 juillet 1848
111